

**FINANCIERE ARTUR KRAMER - par sigle FAK**  
**Société par actions simplifiée au capital de 2.119.550 euros**  
**Siège social : SAINT-ETIENNE (42000) – 5 rue Barrouin**  
**484.848.510 RCS SAINT ETIENNE**  
ci-après la « Société »  
-----

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT**  
**LE 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2025**

**LA SOUSSIGNEE :**

**KRAMER**, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé à LYON (69007) 53, rue de la Madeleine (513.853.234 RCS LYON), représentée par Monsieur Sébastien KRAMER, son Gérant,

Agissant au nom, pour le compte et en sa qualité de Président de la société **FINANCIERE ARTUR KRAMER – par sigle FAK**, sus-désignée,

DECIDE, conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts de la Société,

. de transférer à SAINTE-CONSORCE (69280) 3 rue des Marronniers, le siège de la Société actuellement fixé à SAINT-ETIENNE (42000), 5, rue Barrouin, et ce, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025,

. et de mettre à jour corrélativement l'article 4 des statuts sociaux, lequel sera désormais rédigé comme suit :

**« ARTICLE 4 SIEGE**

*Le siège de la Société est fixé à SAINTE-CONSORCE (69280) 3 rue des Marronniers.*

*Le transfert du siège social, la création, le déplacement, la fermeture des succursales, agences et dépôts situés en tous lieux ou à l'étranger interviennent sur simple décision du président. »*

Cette décision fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des associés.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

Le présent procès-verbal est établi et signé (au moyen d'un procédé de signature avancée - AES-) par le Président par voie électronique, mise en œuvre par les prestataires de services Clod et CertEurope, assurant la délivrance de services de confiance conformes au règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification

électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur dit eIDAS.

Le Président :

- Déclare avoir été informé des dispositions légales et réglementaires relatives à l'écrit et à la signature électronique, notamment des articles 1366 et 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 ;
- Déclare considérer (i) que les conditions d'établissement du présent procès-verbal sous forme électronique en garantissent l'intégrité et la sécurité et (ii) que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien entre le signataire, la signature électronique, et l'acte auquel elle s'attache, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil ;
- Déclare considérer (i) que sa signature électronique, apposée sur les présentes, doit être considérée comme une signature originale ayant la même valeur qu'une signature manuscrite apposée sur papier, et fera foi de son identité et de son consentement aux présentes, et (ii) que le présent procès-verbal, établi et signé électroniquement, constitue l'original et une preuve littérale et a la même valeur probante qu'un document manuscrit signé sur papier ;
- Reconnaît que la responsabilité des rédacteurs des présentes ne saurait être engagée au titre (i) du choix par le signataire de recourir à l'établissement et à la signature des présentes sous la forme électronique, (ii) des processus d'établissement, de signature et de conservation du procès-verbal utilisés, et, (iii) plus généralement, de toute contestation relative à la force probante du présent écrit électronique et des signatures y apposées.

Le présent procès-verbal sera transcrit dans le registre des délibérations et un exemplaire original dématérialisé en sera conservé dans les archives sociales de manière à permettre sa consultation en même temps que le registre des délibérations. A cet effet, un exemplaire original dématérialisé est remis au représentant légal de la société FINANCIERE ARTUR KRAMER, ainsi que le permet la plateforme CertEurope via Cload.

FAIT EN ORIGINAL SIGNE PAR LE PRESIDENT

Pour KRAMER, Président  
Sébastien KRAMER

sébastien KRAMER